

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

57, 4^e Avenue Ouest
Lot 4 729 443
Cadastre du Québec
Propriétaire : Centre de la petite enfance BOUT D'CHOU

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un agrandissement du CPE avec une marge arrière à environ 7% (3,15 mètres, mesuré sur la fondation au lieu du revêtement extérieur) au lieu de 25 % (10,67 mètres) de la profondeur moyenne du lot et avec un pourcentage d'occupation du sol à plus de 30%, le tout tel que prescrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30.

Donné à Macamic, ce 3 septembre 2024



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe